CONTRAT A DUREE DETERMINEE

*(recrutement d’un travailleur handicapé de la catégorie A et B)*

ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS

DE L’ARTICLE L. 352-4 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Entre

Le Maire de .............................

et

M.................................................... *(nom, prénom)* .......…................................................... "le co-contractant".

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 relatif à l’application de l’article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

(*Eventuellement à rajouter si recrutement sur un poste à temps non complet*) Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d’emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Ou

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d’emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale (cadres d’emplois relevant du nouvel espace statutaire),

Vu le décret n° ……………… du ……………………… portant statut particulier du cadre d’emplois des ………………………………………………,

Vu le décret n°…………….. du …………………….. portant échelonnement indiciaire applicable aux …………………………………..…………………… ;

Vu la délibération créant le poste de .................................................................................... (*grade)* à temps complet (ou à temps non complet à raison de …… / 35èmes)*,*

Vu la déclaration de création ou de vacance d’emploi auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Considérant que M…………………………………… peut bénéficier d’un recrutement par contrat au titre de l’article L352—4 du code général de la fonction publique que son handicap a été jugé compatible avec l’emploi postulé,

Considérant que M.................................................................................... remplit les conditions requises prévues par les dispositions réglementaires,

Considérant que l'intéressé(e) a satisfait aux examens médicaux requis par le décret n° 87-602 du
30 juillet 1987,

Considérant que M................................................................................... a le(les) diplôme(s) ou le niveau d’études exigés des candidats au concours externe fixé par le statut particulier du cadre d’emplois des .........................................................................................................................................,

*(Si le candidat n’a pas le diplôme requis)* Considérant l’avis favorable de la commission d’équivalence de diplômes placée auprès du C.N.F.P.T.,

Considérant que l’agent a accompli son service national (ou service civique ou volontariat international) d’une durée de ………… et qu’il convient de le reprendre pour le calcul de la rémunération,

Considérant la reprise de ses services (publics ou privés) antérieurs pour le calcul de la rémunération [à détailler en fonction de la catégorie A ou B de l’agent et en fonction de la reprise des services (publics ou privés)],

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU CONTRAT

A compter du ............................., M..................................................................................... est nommé(e) dans le grade de ................................................................................................... contractuel pour une durée de ………. (correspondant à la durée réglementaire du stage prévue par le statut particulier du cadre d’emplois) à temps complet (ou à temps non complet à raison de ............... heures par semaine).

ARTICLE 2 : REMUNERATION

Durant cette période, M.............................................................................. percevra une rémunération sur la base de l'Indice Brut .........., Indice Majoré ........., afférent au ............ème échelon du grade de .......................................................................................................... ainsi que (*à mettre* *éventuellement*) les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante.

ARTICLE 3 : FORMATION

M..................................................................................... est astreint à suivre la formation d’intégration dans le grade de ............................................................................. sous réserve des aménagements nécessaires fixés par le C.N.F.P.T..

ARTICLE 4 : DROITS ET OBLIGATIONS

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, M........................................................................... est soumis(e) pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par les dispositions législatives et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

ARTICLE 5 : SECURITE SOCIALE – RETRAITE

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de M.................................................... est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

M.................................................................................. est affilié(e) à l'IRCANTEC.

ARTICLE 6 : TERME DU CONTRAT

Au terme du contrat, l’autorité territoriale procédera :

- soit à la titularisation dans le grade correspondant à l’emploi occupé durant son contrat,

- soit au renouvellement du contrat pour la même durée, dans le même grade après avis de la commission administrative paritaire,

- soit au renouvellement du contrat pour la même durée, dans un cadre d’emplois de niveau hiérarchique inférieur après avis de la commission administrative paritaire,

- soit au licenciement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect du délai de recours de deux mois.

Fait en double exemplaire

 à.............................................., le ..............................................

signatures

Le Maire, le co-contractant

- transmis au représentant de l’Etat,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.